

REVENDEICATIONS

POLICE NATIONALE

LES MUTATIONS

Le système de mutation des Policiers doit être immédiatement et totalement réformé.

Dans sa forme actuelle, il est totalement opaque, injuste, inefficace, incohérent et psychologiquement destructeur pour les Policiers.



**Image d'illustration*

AINSI NOUS DEMANDONS :

- La suppression immédiate de la notion de « contingentement » qui bloque plusieurs milliers de Policiers chaque année.
- La suppression immédiate du concours « à affectation Ile de France ».
- La suppression immédiate, pour tous les jeunes Policiers, de l'obligation d'un temps minimum d'affectation de 5 ou 8 ans avant de pouvoir prétendre à mutation ainsi également que rétroactivement pour tous les Policiers déjà en poste actuellement soumis à cette obligation.
- Nous demandons que dans le calcul des droits à mutation de chaque Policier (points), le critère de l'ancienneté de la demande représente 90 % des droits.

- Que lors de chaque demande, un Policier puisse effectuer jusqu'à trois vœux de postes classés par ordre de priorité.
- Que la totalité des postes soient ouverts à mutation lors de chaque mouvement permettant ainsi au Policier de se positionner et de conserver les droits acquis dans les cadres de sa précédente demande, (même si personne n'est muté lors de ce mouvement dans le poste convoité).
- Que pour les cas de mutation dérogatoire, siègent à la commission de mutation des Policiers actifs, de tous corps et de tous grades, tirés au sort par un logiciel informatique sous contrôle d'un huissier de justice. Ces Policiers ne pourront siéger à cette commission qu'une seule fois dans leur carrière et ne devront avoir aucun lien hiérarchique ou de famille avec les Policiers concernés par la procédure dérogatoire.

- Enfin, nous demandons que pour une transparence parfaite, chaque Policier puisse à tout moment consulter depuis l'intranet de la Police Nationale son nombre de points et son classement pour le ou les postes demandés.

Ces revendications sont le reflet des desideratas exprimés par les Policiers concernant le système des mutations.

Elles ont été édités dans le seul but d'être remises aux représentants désignés par notre mouvement à Paris et à toute autre personne susceptible d'être acteur de leur obtention.

